



Délibération n°2026-10

Relative à l'élection du Président du SMALIM

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 5 juin 2026, réuni le 17 juin 2026 sous la présidence de Monsieur Philippe EYMERY doyen d'âge des membres titulaires présents ;

Sont présents :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAUULT et Monsieur Philippe EYMERY.
Monsieur Henri LENFANT (suppléant de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Philippe GUILLON, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ et Madame Marie-Jeanne MARSEGUERRA.

Sont absents / excusés :

Madame Sarah KERRICH-BERNARD.
Monsieur Jean-Marie BLAS, Monsieur Matthieu CORBILLON (représenté par son suppléant Monsieur Henri LENFANT) et Madame Khadija GORWA-GHOMARI.

Secrétaire de séance : Madame Samira HERIZI.

Le quorum constaté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21 et L. 5721-2 ;

Vu les statuts du SMALIM, et notamment ses articles 7.5 et 9 ;

Vu la délibération n° 2021.02182 de la commission permanente du conseil régional Hauts-de-France notifiée au SMALIM le 5 janvier 2022, portant désignation de ses délégué(e)s au sein du Comité syndical du SMALIM ;

Vu la délibération n° 2024.01528 de la commission permanente du conseil régional Hauts-de-France notifiée au SMALIM le 31 octobre 2024, portant désignation d'une déléguée au sein du Comité syndical du SMALIM ;

Vu la délibération n°26-C-0030 du conseil de la Métropole européenne de Lille (MEL) en date du 28 avril 2026, portant désignation de ses délégué(e)s au sein du Comité syndical du SMALIM ;

Considérant la candidature déclarée de Monsieur Christophe COULON ;

PREND ACTE

- De la candidature de Monsieur Christophe COULON.

DECIDE

- De ne pas procéder au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT ;
- D'élire Président du SMALIM : Monsieur Christophe COULON.

Votes pour : 11
Ne participe pas au vote : 0
Abstention : 1
Vote contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE
COULON
Date de signature : 26/06/2026
Qualité : PRESIDENT